



CABINET- Bureau de la Communication Interministérielle

Nouméa, le lundi 23 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

LISTE LECTORALE SPECIALE POUR LA CONSULTATION AFFICHAGE DU 1^{ER} JUIN

Les travaux de constitution de la liste électorale spéciale pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté (LESC) ont débuté le 2 mai 2016.

Les commissions administratives spéciales chargées de son établissement vont achever la première phase de leurs travaux le 31 mai 2016.

Le 1^{er} juin 2016, la liste des électeurs inscrits d'office sur la LESC sera affichée en mairie.

Cet affichage sera réalisé pendant une période de 5 jours, soit jusqu'au lundi 6 juin inclus.

La liste des électeurs inscrits d'office comprend les électeurs inscrits sur la liste électorale générale établie en 2016 et répondant à l'une des conditions suivantes:

- électeurs admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998.
- électeurs ayant ou ayant eu le statut civil coutumier.
- électeurs nés en Nouvelle-Calédonie et inscrits sur la liste électorale provinciale.
- électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 1989, inscrits d'office sur la liste électorale provinciale et dont l'un des parents a été admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998.

Vous pouvez, dès le 1er juin, vérifier votre inscription sur la liste auprès de la mairie de votre lieu de domicile.

Si vous répondez aux conditions d'inscription d'office mais ne figurez pas sur la liste affichée le 1^{er} juin 2016, vous pourrez présenter vos observations auprès des commissions administratives avant le 15 juin 2016, afin d'être inscrit sur la LESC dès cette année.

Le dossier devra être déposé auprès de la mairie de votre lieu de domicile.

Contact presse :

Bureau de la Communication Interministérielle

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : laurence.esquedin@nouvelle-caledonie.gouv.fr